

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 662 10 mars 2015

SOMMAIRE

ARNOTIBER Spf S.A31734	Saint Amand GP	31749
Bluehouse Property Fund IV L.P. SIF-SI-	Salkanika S.A	31730
CAV31775	Salomon Werner Hab Privée Group	31733
C.A.S. Services S.A31776	Salpa S.A	31730
CCA Benelux S.A	Sammarc S.A	31731
CHC Helicopter (2) S.à r.l	Schoenfels Development S.A	31730
Edilla S.à r.l31737	Schonfells S.A	31731
Evolis S.A31734	Sematron International S.A	31733
Fürstenberger Siedlung 3 S.à r.l 31736	Service Plus Management S.A	31733
Galimondo S.à r.l31735	Somogin Lux S.A	31735
GSH S.A31738	Spring Time S.A	
La Rivière Immobilière S.A 31740	Summer Spee S.A	
LuxGateway S.A 31736		
Mars Management S.A31737		31755
MDC-V Holdings S.à r.l	Track Holdings S.à r.l	31762
Metroinvest Moorgate S.à r.l 31746	Tricolor S.A	31735
Orion IV European 19 S.à r.l 31736	Vetrelli S.A	31732
Pabeila S.à r.l	Walki S.à r.l	3173 4
Panattoni Eastern Fund S.à r.l 31732	Welter Bau S.à.r.l	31743
Property Hof S.à r.l	White Fleet II	31774
RED LAW Spf S.A31732	White Resort S.à r.l	31734
Dohoon Càul 21722	VE Conital S à v. l	24744



Salpa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 21, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 142.871.

Extrait de la résolution de l'administration unique en date du 16 janvier 2015

L'administrateur unique Monsieur Marcelo STANZIONE décide de transférer le siège social de la Société de son ancienne adresse sise 4, Grand-Rue L-1660 Luxembourg au 21, Avenue Monterey L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Référence de publication: 2015017655/12.

(150020104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Salkanika S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 96.504.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 2 février 2015

La société MANACO S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B19797, ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg a été nommée comme dépositaire des actions au porteur.

Pour extrait sincère et conforme

SALKANIKA S.A.

Référence de publication: 2015017653/12.

(150020482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Schoenfels Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 144.420.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 31 décembre 2014 que, le professionnel du secteur financier, la société INTERCORP S.A., 23, rue Beaumont, -1219 Luxembourg, a été nommée dépositaire des titres au porteur émis par la société.

Luxembourg, le 31 décembre 2014. POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2015017663/15.

(150020867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Pabeila S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 189.046.

EXTRAIT

En date du 26 janvier 2015, l'associé unique de Pabeila S.à r.l. (la Société) a pris la résolution suivante:

- L'associé unique a décidé de nommer Monsieur Jonathan HAAS, gérant, citoyen américain, né le 14 mai 1971 à New-York, résidant professionnellement au 21 Sunset Rd, Darien, Connecticut 06820, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société, avec effet à partir du 26 janvier 2015 et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015017530/15.

(150021097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.



Sammarc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 119.729.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 2 février 2015

La société MANACO S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B19797, ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg a été nommée comme dépositaire des actions au porteur.

Pour extrait sincère et conforme

SAMMARC S.A.

Référence de publication: 2015017657/12.

(150020605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Schonfells S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 105.533.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 2 février 2015

La société MANACO S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B19797, ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg a été nommée comme dépositaire des actions au porteur.

Pour extrait sincère et conforme

SCHONFELLS S.A.

Référence de publication: 2015017664/12.

(150020606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Spring Time S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 108.945.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 31 décembre 2014 que, le professionnel du secteur financier, la société INTERCORP S.A., 23, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, a été nommée dépositaire des titres au porteur émis par la société.

Luxembourg, le 31 décembre 2014.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2015017696/15.

(150020986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Summer Spee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 109.256.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 31 décembre 2014 que, le professionnel du secteur financier, la société INTERCORP S.A., 23, rue Beaumont, -1219 Luxembourg, a été nommée dépositaire des titres au porteur émis par la société.

Luxembourg, le 31 décembre 2014.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2015017702/15.

(150021073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.



Robson S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.536.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 161.698.

Les statuts coordonnés suivant l'acte No. 2094. du 10 octobre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean- Paul MEYERS

Notaire

Référence de publication: 2015017604/12.

(150021245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Panattoni Eastern Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.000,00.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 37, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 164.669.

En date du 16 janvier 2015, Catherine Delsemme, gérant de la Société, a changé d'adresse qui est désormais la suivante:

Catherine Delsemme

37 rue Glesener

L-1631 Luxembourg

Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Catherine Delsemme.

Référence de publication: 2015017532/13.

(150021216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

RED LAW Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 163.700.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 20 janvier 2015

Le Conseil d'administration a nommé Orangefield (Luxembourg) S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, agent dépositaire de 3.200 actions au porteur représentant l'entièreté du capital de la Société.

Luxembourg, le 20 janvier 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015017614/14.

(150021230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Vetrelli S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 49.987.

EXTRAIT

Il résulte d'un courrier du 23 janvier 2015 que nous démissionnons de notre fonction de commissaire aux comptes de la société VETRELLI S.A., établie et ayant son siège social à L-1114 LUXEMBOURG, 10, rue Nicolas Adames, inscrite au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 49 987.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2015.

FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2015017801/15.

(150020062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.



Sematron International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R.C.S. Luxembourg B 81.463.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 2 février 2015

La société MANACO S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B19797, ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg a été nommée comme dépositaire des actions au porteur.

Pour extrait sincère et conforme SEMATRON INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2015017669/12.

(150020900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Salomon Werner Hab Privée Group, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 21, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 147.243.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration tenue le 16 janvier 2015 à Luxembourg

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration que:

- Le siège social de la Société a été transféré de son ancienne adresse sise 4, Grand-Rue L-1660 Luxembourg au 21, Avenue Monterey L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Référence de publication: 2015017654/13.

(150020422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Service Plus Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 21, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 89.093.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration tenue le 16 janvier 2015 à Luxembourg.

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration que:

- Le siège social de la Société a été transféré de son ancienne adresse sise 4, Grand-Rue L-1660 Luxembourg au 21, Avenue Monterey L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Référence de publication: 2015017671/13.

(150020182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

CCA Benelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 82.988.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 28 janvier 2015

L'assemblée générale a décidé de transférer le siège social de la société du 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg au 2, rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg.

L'assemblée générale a pris acte de la démission de la société FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A. de son mandat de commissaire aux comptes de la société et a décidé de nommer en qualité de nouveau commissaire aux comptes la société SIRIUS FINANCE LIMITED, avec siège social à 788-790, Finchley Road, Londres NW11 7TJ, Royaume-Uni, inscrite au Registre des Sociétés d'Angleterre et des Pays de Galles sous le numéro 4251093, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015017991/16.

(150021869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.



White Resort S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 21, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 187.000.

Extrait des résolutions prise par le conseil de gérance en date du 16 janvier 2015.

Les gérants ont décidé de transférer le siège social de la Société de son ancienne adresse sise 4, Grand-Rue L-1660 Luxembourg au 21, Avenue Monterey L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Référence de publication: 2015017812/12.

(150020178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Walki S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 21, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 193.701.

Extrait des résolutions prises par le gérant unique en date du 16 janvier 2015

Le gérant unique décide de transférer le siège social de la Société de son ancienne adresse sise 4, Grand-Rue L-1660 Luxembourg au 21, Avenue Monterey L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Référence de publication: 2015017817/12.

(150020431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

ARNOTIBER Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 156.293.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 20 janvier 2015

Le Conseil d'administration a nommé Orangefield (Luxembourg) S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, agent dépositaire de 4.900 actions au porteur représentant l'entièreté du capital de la Société.

Luxembourg, le 20 janvier 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015018679/14.

(150022557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2015.

Evolis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 66.121.

Conformément à l'article premier de la loi du 28 juillet 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, et par décision du Conseil d' Administration en date du 12 janvier 2015, EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A., Luxembourg, société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B-29597, a été nommée agent dépositaire des actions au porteur et détenteur du registre des actions au porteur de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 3 février 2015.

Pour: EVOLIS SA Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015018081/16.

(150021581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.



Somogin Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 105.625.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenu au siège social en date du 3 février 2015

Le Conseil d'Administration, conformément à la loi du 28 juillet 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur, publiée au Mémorial A no 161 du 14 août 2014, décide de nommer, comme agent dépositaire, la société ACCOUNTIS S.à r.l., ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B60 219.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

SOMOGIN LUX S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015019271/17.

(150022689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2015.

Tricolor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 41.187.

Extrait des décisions prises par l'administrateur unique au siège social en date du 3 février 2015

L'administrateur unique, conformément à la loi du 28 juillet 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur, publiée au Mémorial A no 161 du 14 août 2014, décide de nommer, comme agent dépositaire, la société ACCOUNTIS S.à r.l., ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B60 219.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

TRICOLOR S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015019312/17.

(150022688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2015.

Galimondo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 190.264.

- I. Herr David Gunson ist als Geschäftsführer der Galimondo S.à r.l. mit Wirkung zum 7. Januar 2015 zurückgetreten.
- II. Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Gesellschafterversammlung vom 29. Januar 2015:
- " Zum Geschäftsführer der Galimondo S.à r.l. wird Herr Juan Alberto Puentes Puertas, mit Wirkung ab 29. Januar 2015 auf unbegrenzte Dauer bestellt."
 - III. Die Geschäftsführung der Galimondo S.à r.l. setzt sich mit Wirkung vom 29. Januar 2015 wie folgt zusammen:

Herr Peter Heumüller

Geschäftsansässig 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxemburg-Findel

Herr Andreas Prim

Geschäftsansässig 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxemburg-Findel

Herr Juan Alberto Puentes Puertas

Geschäftsansässig 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxemburg-Findel

Luxemburg, den 2. Februar 2015.

Galimondo S.à r.l.

Référence de publication: 2015018882/20.

(150022791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2015.



Orion IV European 19 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire. R.C.S. Luxembourg B 186.755.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

L'adresse de Monsieur Ronald W. DE KONING, gérant de la Société, a changé avec; effet au 1 ^{er} février 2015 et se trouve désormais au:

- Noordensweg 52, 2421 XZ Nieuwkoop, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2015.

Orion IV European 19 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015018373/17.

(150022149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

LuxGateway S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 108-110, rue de Muhlenbach. R.C.S. Luxembourg B 117.507.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 06 novembre 2014

En date du 06 novembre 2014, le conseil d'administration de la Société a décidé de nommer Maître Arsène Kronshagen, Avocat à la Cour, établi à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adelaïde, en tant que dépositaire des Actions au Porteur de la Société, conformément à l'article premier de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur, avec effet au 1 er décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 février 2015.

LuxGateway S.A.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2015018245/17.

(150021674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

Fürstenberger Siedlung 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 182.993.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 2 février 2015

- 1. M. Frank PLETSCH a démissionné de son mandat de gérant.
- 2. M. Mark GORHOLT a démissionné de son mandat de gérant, avec effet au 14 janvier 2015.
- 3. M. Oliver THOMAS, administrateur de sociétés, né le 25 mai 1983 à Geilenkirchen (Allemagne), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant, pour une durée indéterminée.
- 4. M. Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de sociétés, né à Nancy (France) le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant, avec effet au 14 janvier 2015, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 3 février 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Fürstenberger Siedlung 3 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015018120/20.

(150021876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.



Mars Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1446 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 57.236.

Les comptes annuels au 30.04.1998 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015018317/9.

(150021760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

MDC-V Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 894.900,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen. R.C.S. Luxembourg B 142.336.

EXTRAIT

En date du 3 février 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Alan Botfield en tant que gérant B, est acceptée avec effet du 9 octobre 2014.
- Monsieur Vishal Sookloll, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant B avec effet du 9 octobre 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 3 février 2015.

Référence de publication: 2015018319/15.

(150021564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

Edilla S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4220 Esch-sur-Alzette, 20, rue de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 175.323.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal d'une cession de parts, reçu par le notaire Robert SCHUMAN, de résidence à Differdange en date du 28 janvier 2015, enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 janvier 2015, EAC / 2015 / 2378.

Les parts de la société EDILLA S.à r.l. sont actuellement en totalité entre les mains de Madame Caroline COLLIGNON, cuisinière, née à Arlon, Belgique, le 22 janvier 1977 (Matricule 1977 0122 50666), demeurant à L-4445 Belvaux, 35, rue Albert Einstein.

Par les présentes, Madame Caroline COLLIGNON, prénommée, déclare céder et transporter QUATRE-VINGTS (80) parts sociales qu'elle détient dans la prédite société à Monsieur Jasmin LEDINIC, étudiant, né à Berane, Monténégro, le 26 janvier 1996, demeurant à UL Ibarcanska BB, 84310 Rozaje, Monténégro, ce acceptant. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de DIX MILLE euros (€ 10.000.-), somme que la cédante déclare et reconnaît avoir reçue du cessionnaire avant la passation des présentes et hors la présence du notaire, dont quittance.

La société à responsabilité limitée LEDCOL S.à r.l. représentée comme il vient d'être dit, déclare accepter la cession ci-avant mentionnée, conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales et n'avoir entre les mains aucun empêchement ou opposition qui puisse en arrêter ou suspendre l'effet.

A la suite de la cession ainsi intervenue, le capital social de la prédite société se trouve désormais réparti de la manière suivante:

1	Monsieur Jasmin LEDINIC:	80
2	Madame Caroline COLLIGNON:	20
Т	OTAL:	100

Differdange, le 3 février 2015. POUR EXTRAIT CONFORME

Robert SCHUMAN

Le notaire

Référence de publication: 2015018828/30.

(150022221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2015.



GSH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling. R.C.S. Luxembourg B 160.534.

L'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue le 31 juillet 2012 a décidé de:

- révoquer la société Lex Services Ltd, ayant le siège social au Trident Chambers, P.O. Box 1388, Victoria, Mahe, Seychelles, inscrite au registre de commerce des Seychelles sous le numéro IBC 083904, en tant que commissaire de la Société; et

- nommer la société FIDROYAL S.à r.l., ayant le siège social au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au RCS de Luxembourg sous le numéro B42317, en tant que commissaire de la Société avec effet au 2 juillet 2012 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

Luxembourg, le 3 février 2015.

Référence de publication: 2015018141/15.

(150022027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

CHC Helicopter (2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.502,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 190.564.

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of CHC Helicopter (2) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred and two Euros (EUR 12,502) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 190564 (the Company).

The Company has been incorporated on 26 September 2014 pursuant to a deed drawn up by Maître Henri Hellinckx, a notary resident in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3237 of 4 November 2014. The Company's articles of association (the Articles) have been amended on 10 October 2014 pursuant to a deed drawn up by Maître Henri Hellinckx, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3242 dated 4 November 2014.

THERE APPEARED:

CHC Helicopter S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 139673, being the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder),

duly represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record that:

- I. the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. the agenda of the Meeting is as follows:
- 1. Change of the financial year of the Company such that the financial year begins on the first day of May and ends on the thirtieth (30) of April of the following year, it being understood that the current financial year, which started on the twenty-sixth (26) of September 2014 shall end on the thirtieth (30) of April 2015 and the transitional provision included in the deed of incorporation of the Company is to be read accordingly.
- 2. Amendment to articles 13.1 and 13.5 of the articles of association of the Company in order to reflect the change of financial year; and
 - 3. Miscellaneous.
 - III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:



First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the financial year of the Company such that the financial year begins on the first (1) of May and ends on the thirtieth (30) of April of the following year, it being understood that the current financial year, which started on the twenty-sixth (26) of September 2014 shall end on the thirtieth (30) of April 2015 and the transitional provision included in the deed of incorporation of the Company is to be read accordingly.

Second resolution

In light of the foregoing, the Sole Shareholder resolves to amend article 13.1 and article 13.5 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

- "13.1. The financial year begins on the first (1) day of May and ends on the thirtieth (30) day of April of the following year."
- " 13.5. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of September of each year at 10.00 a.m.. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately EUR 1,500.-

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-neuvième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de CHC Helicopter (2) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent deux Euros (EUR 12.502) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190564 (la Société).

La Société a été constituée en date du 26 septembre 2014 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3242 du 4 novembre 2014. Les statuts de la société (les Statuts) ont été modifiés le 16 octobre 2014 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3635 du 29 novembre 2014.

A COMPARU

CHC Helicopter S.A., une société anonyme, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139673 (l'Associé Unique),

ici représentée par Annick Braquet, de résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;
- II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
- 1. Modification de l'exercice social de la Société afin qu'il commence le premier jour du mois de Mai et se termine le trentième jour du mois d'Avril de l'année suivante, étant entendu que l'exercice social en cours, qui a commencé le vingt-six septembre 2014, se terminera le trente Avril 2015 et la disposition transitoire incluse dans l'acte de constitution de la Société doit être lu en conformité avec ce qui précède;
 - 2. Modification des articles 13.1 et 13.5 des statuts de la Société afin de refléter le changement d'exercice social; et



3. Divers.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'exercice social de la Société afin que l'exercice social commence le premier jour du mois de Mai et se termine le trentième jour du mois d'avril de l'année suivante, étant entendu que l'exercice social en cours, qui a commencé le vingt-six Septembre 2014, se terminera le trente Avril 2015 et la disposition transitoire incluse dans l'acte de constitution de la Société doit être lu en conformité avec ce qui précède.

Deuxième résolution

Afin de refléter la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier les articles 13.1 et 13.5 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

- « 13.1. L'exercice social commence le premier Mai et finit le trente Avril de l'année suivante.»
- « 13.5. Si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), l'assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de Septembre de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à environ EUR 1.500.-

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2014. Relation: LAC/2014/63370. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 février 2015.

Référence de publication: 2015018763/125.

(150022932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2015.

La Rivière Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 80.898.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenu au siège social en date du 3 février 2015

Le Conseil d'Administration, conformément à la loi du 28 juillet 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur, publiée au Mémorial A no 161 du 14 août 2014, décide de nommer, comme agent dépositaire, la société ACCOUNTIS S.à r.l., ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B60 219.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

LA RIVIERE IMMOBILIERE S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015018984/17.

(150022520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2015.



X5 Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 176.218.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first of January.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

"Perekrestok Holdings Limited", a company organized under the laws of Gibraltar, having its registered office at 28, Irish Town, Gibraltar, registered with the Trade Register of Gibraltar under number 75124, and

"Key Retail Technologies Limited", a company organized under the laws of Gibraltar, Having its registered office address at 28, Irish Town, Gibraltar, registered with the Trade Register of the Gibraltar, under number 89020,

both here represented by Mr. Henri DA CRUZ, private employee, residing professionally at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing parties, through their attorneys, declared and requested the notary to act:

That the appearing parties are the present partners of the private limited company (société à responsabilité limitée) "X5 Capital S.à r.l.", with registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, Grand-Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 176218, incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, then notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of the undersigned notary, on March 18, 2013, published in the Mémorial C number 1177 of May 17, 2013, and whose articles of association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary, on July 8, 2014, published in the Mémorial C number 2485 of September 15, 2014,

and that the appearing parties has taken the following resolutions:

First resolution

The existing shareholder "Key Retail Technologies Limited", prenamed, waives its preferential subscription right.

Second resolution

The appearing party decides to increase the corporate capital to the extent of twenty seven thousand three hundred Russian Roubles (RUB 27,300.-) in order to raise it from its present amount of sixteen million fifty seven thousand Russian Roubles (RUB 16,057,000.-) to sixteen million eighty four thousand and three hundred Russian Roubles (RUB 16,084,300.-) by the issue of two hundred seventy three (273) new shares with a nominal value of one hundred Russian Roubles (RUB 100.-) each and at a premium of nine hundred ninety nine thousand nine hundred Russian Roubles (RUB 999,900.-) per share, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

All the two hundred seventy three (273) new shares are subscribed by "Perekrestok Holdings Limited", pre-named, and are fully paid up by:

- a contribution in kind of one hundred ninety one (191) shares representing zero point one nine nine three nine zero three five percent (0,19939035%) of the corporate capital of»Trade House "PEREKRIOSTOK", Closed Joint Stock Company validly existing under Russian laws, with registered office at 1, Suvorovskaya square, 103473, Moscow, Russian Federation, having the registration number OGRN 1027700034493, valued at 273,000,000 (two hundred and seventy three million) rubles

Twenty seven thousand three hundred Russian Roubles (RUB 27,300.-) representing the amount to the extent of which the capital has been increased and two hundred seventy two million nine hundred seventy two thousand and seven hundred Russian Roubles (RUB 272,972,700.-) being a share premium which will be recorded in the share premium account.

A valuation report has been drawn-up by the managers of the Company, wherein the above mentioned contribution in kind has been valued.

The report, after having been signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the appearing parties decides to amend the first paragraph of article six of the articles of association which will have henceforth the following wording:

"Art. 6. first paragraph. The corporate capital is set at sixteen million eighty four thousand and three hundred Russian Roubles (RUB 16,084,300.-) represented by one hundred sixty thousand and eight hundred forty three (160,843) shares with a nominal value of one hundred Russian Roubles (RUB 100.-) each."



Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at EUR 3,400.-.

The total amount of the capital increase is valued at EUR 3,613,500.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and

residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un janvier.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARIL

Perekrestok Holdings Limited, une société de droit du Gibraltar, avec siège à 28, Irish Town, Gibraltar, enregistrée auprès du Registre de Commerce de Gibraltar sous le numéro 75124, et

Key Retail Technologies Limited, une société de droit du Gibraltar, avec siège à 28, Irish Town, Gibraltar, enregistrée auprès du Registre de Commerce de Gibraltar sous le numéro 89020,

toutes les deux ici représentées par Monsieur Henri DA CRUZ, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu de deux procurations sous seing privé.

Les prédites procurations, signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les parties comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que les parties comparantes sont les associées actuels de la société à responsabilité limitée "X5 Capital S.à r.l.", ayant son siège à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg B 176218, constituée suivant acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement du notaire instrumentant, en date du 18 mars 2013, publié au Mémorial C numéro 1177 du 17 mai 2013, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant, en date du 8 juillet 2014, publié au Mémorial C numéro 2485 du 15 septembre 2014,

et que les parties comparantes ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé existant «Key Retail Technologies Limited», prénommée, renonce à son droit de souscription préférentiel.

Deuxième résolution

Les comparantes décident d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-sept mille trois cents Roubles Russes (RUB 27,300,-) pour le porter de son montant actuel de seize millions cinquante-sept mille Roubles Russes (RUB 16.057.000,-) à seize millions quatre-vingt-quatre mille trois cents Roubles Russes (RUB 16,084,300.-) par l'émission de deux cents soixante-treize (273) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent Roubles Russes (RUB 100,-) avec une prime d'émission de neuf cents quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents Roubles Russes (RUB 999,900.-) par action, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Paiement

Toutes les deux cents soixante-treize (273) nouvelles parts sociales sont souscrites par l'associé "Perekrestok Holdings Limited", prénommée, et sont libérées intégralement par:

- Un apport en nature de cent quatre-vingt-onze (191) actions représentant zéro virgule un neuf neuf trois neuf zéro trois cinq pour cent (0,19939035%) du capital social de «Trade House "PEREKRIOSTOK"», une société anonyme de type fermée valablement existant conformément aux lois russes, avec siège social au 1, place Suvorovskaya, 103473, Moscou, Fédération de Russie, ayant le numéro d'enregistrement OGRN 1027700034493, évaluées à deux cents soixante-treize millions Roubles Russes (RUB 273.000.000,-).

Vingt-sept mille trois cents Roubles Russes (RUB 27,300,-) représentant le montant duquel le capital a été augmenté et deux cents soixante-douze million neuf cents soixante-douze sept cents Roubles Russes (RUB 272,972,700.-) étant une prime d'émission qui sera enregistré dans le compte de prime d'émission.

Un rapport d'évaluation a été établi par les gérants de la Société, dans lequel l'apport en nature mentionné ci-dessus a été évalué.



Le rapport, après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte et sera soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, la comparante décide de modifier le premier alinéa de l'article six des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à seize millions quatre-vingt-quatre mille trois cents Roubles Russes (RUB 16.084,300,-) représenté par cent soixante mille huit cent quarante-trois (160,843) parts sociales d'une valeur nominale de cent Roubles Russes (RUB 100,-) chacune.».

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à la somme de EUR 3.400,-

Le montant total de l'apport a été évalué à EUR 3.613.500,-.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 26 janvier 2015. Relation GAC/2015/737. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015019355/133.

(150022665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2015.

Welter Bau S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 64, Grand-rue. R.C.S. Luxembourg B 194.150.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendfünfzehn, den fünfzehnten Tag im Monat Januar.

Vor Maître Paul BETTINGEN Notar, mit Amtssitz in Niederanven,

IST ERSCHIENEN:

Welter Bau GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts, mit Sitz in D-54343 Föhren, Europaallee 6, eingetragen im Handelsregister B des Amtsgerichts Wittlich, unter der Nummer HRB 42979, hier vertreten durch seinen alleinigen Geschäftsführer, Herr Wilhelm Welter, geboren am 28. Mai 1972, MBA Unternehmensführung Bau, beruflich wohnhaft in D-54343 Föhren, Europaallee 6.

Die oben benannte Partei, vertreten wie vorerwähnt, erklärt ihre Absicht, mit dieser Urkunde eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit nur einem Gesellschafter zu gründen und die folgende Satzung aufzuzeichnen:

Titel I. - Firma - Sitz - Zweck - Dauer

- **Art. 1.** Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche den bestehenden luxemburgischen Gesetzen und insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungen, dem Gesetz vom 18. September 1933 über Gesellschaften mit beschränkter Haftung, wie abgeändert, und dem Gesetz vom 28. Dezember 1992 über die Ein-Gesellschafter Gesellschaft mit beschränkter Haftung (hiernach die "Gesetze") und der hiernach folgenden Satzung (die "Satzung") unterliegt.
 - Art. 2. Die Gesellschaft führt die Firma "Welter Bau S.à r.l.".
- Art. 3. Der Gesellschaftssitz ist in der Gemeinde Mertert. Er kann auf Grund eines Beschlusses der Gesellschafter, welcher nach den gesetzlichen Regelungen, die für eine Satzungsänderung maßgeblich sind, ergeht, an jeden anderen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Im Falle außergewöhnlicher politischer oder wirtschaftlicher Ereignisse, welche auftreten oder sich dringlich ergeben und die normale Aktivität oder Kommunikation am Gesellschaftssitz mit dem Ausland erschweren, kann der Gesellschaftssitz vorübergehend ins Ausland verlegt werden bis diese Ereignisse oder Umstände nicht mehr vorhanden sind.



Eine solche Entscheidung hat keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft. Die Entscheidung wird durch das Organ der Gesellschaft an Drittparteien bekannt gemacht, welches am besten dafür in der Lage ist.

Art. 4. Gegenstand des Unternehmens ist die Ausführung von Bauarbeiten aller Art, insbesondere von Hoch-, Tief-, Ingenieur- und Brückenbauten einschließlich Errichtung schlüsselfertiger Bauten auf Generalunternehmerbasis und Planungsleistungen sowie der An- und Verkauf aller zu diesem Zweck erforderlichen Materialien.

Die Gesellschaft kann sich an der Gründung und Entwicklung jeglicher finanzieller, industrieller und kommerzieller Gesellschaften beteiligen und kann finanzielle Unterstützung im Wege von Darlehen, Garantien oder auf sonstige Weise geben an verbundene Unternehmen oder Unternehmen derselben Gruppe. Die Gesellschaft kann auch Zweigstellen in Luxemburg oder im Ausland begründen. Die Gesellschaft kann in jeglicher Art Schulden aufnehmen, auch hypothekare Schulden, gegen mobiliare und immobiliare Vermögenswerte von verbundenen oder nicht verbundenen Unternehmen, und kann Schuldinstrumente ausgeben.

Die Gesellschaft ist ermächtigt alle Geschäfte und Tätigkeiten vorzunehmen und alle Maßnahmen zu treffen, welche mittelbar oder unmittelbar mit dem Gegenstand der Gesellschaft zusammenhängen oder ihm zu dienen geeignet erscheinen.

- Art. 5. Die Gesellschaft ist auf unbeschränkte Dauer gegründet.
- Art. 6. Die Gesellschaft wird nicht durch Insolvenz, Zahlungsunfähigkeit oder Verlust der Geschäftsfähigkeit eines Gesellschafters aufgelöst.

Titel II. - Gesellschaftskapital - Anteile

- **Art. 7.** Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLFTAUSEND FÜNFHUNDERT EURO (EUR 12.500,-), eingeteilt in einhundert (100) Anteile von je einhundertfünfundzwanzig EURO (EUR 125,-).
- Art. 8. Die Anteile können, solange es nur einen Gesellschafter gibt, von diesem Gesellschafter ohne Beschränkungen übertragen werden.

Im Falle, dass es mehrere Gesellschafter gibt, sind die Anteile unter den Gesellschaftern frei übertragbar. Eine Übertragung von Anteilen inter vivos an Nichtgesellschafter kann nur nach Zustimmung von Gesellschaftern, welche mindestens drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten, erfolgen.

Für alle anderen Angelegenheiten wird auf die Artikel 189 und 190 des luxemburgischen Gesetzes über die Handelsgesellschaften verwiesen.

Art. 9. Ein Gesellschafter, seine Erben, Vertreter, Berechtigten oder Gläubiger können weder einen Antrag auf Siegelanlegung an den Gütern und Werten der Gesellschaft stellen, noch in irgendeiner Form den normalen Geschäftsgang der Gesellschaft beeinträchtigen.

Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich auf die Bilanzen und die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung beziehen.

Titel III. - Geschäftsführung

Art. 10. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern, welche von den Gesellschaftern für eine unbestimmte Dauer gewählt werden, verwaltet. Sofern mehrere Geschäftsführer gewählt sind, bilden sie einen Vorstand. Die Geschäftsführer können ohne Angabe von Gründen, ad nutum, abgewählt werden.

Der Geschäftsführer oder, im Falle mehrerer Geschäftsführer, der Vorstand ist mit den größtmöglichen Befugnissen ausgestattet, um alle Handlungen zur Verwaltung und Geschäftstätigkeit der Gesellschaft im Einklang mit dem Gesellschaftszweck durchführen zu können, wobei ihm alle Befugnisse zustehen, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder diese Satzung der Gesellschafterversammlung zugeschrieben werden.

Sollte die Gesellschaft als Klägerin oder Beklagte in einem Rechtsstreit auftreten, vertritt der Geschäftsführer, oder im Falle des Vorstands der vom Vorstand dafür autorisierte Geschäftsführer, die Gesellschaft in ihrem eigenen Namen.

Der Geschäftsführer oder, im Falle mehrerer Geschäftsführer, der Vorstand kann seine Zuständigkeiten für spezielle Aufgaben an Unterbevollmächtigte oder an einen oder mehrere ad hoc Vertreter delegieren.

Im Falle mehrerer Geschäftsführer kann der Vorstand nur wirksam entscheiden, wenn mindestens die Hälfte seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Beschlüsse des Vorstandes benötigen eine Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer. Alle Treffen des Vorstands finden in Luxemburg statt.

Beschlüsse, welche von allen Mitgliedern des Vorstandes unterzeichnet sind, gelten als genauso wirksam angenommen, als wenn diese Beschlüsse bei einer korrekt einberufenen und abgehaltenen Vorstandssitzung getroffen worden wären. Die Unterschriften können auf einem einzelnen Dokument oder auf mehreren identischen Kopien erscheinen und sie können durch Brief, Telefax oder ähnliche Kommunikation nachgewiesen werden.

Außerdem soll jedes Vorstandsmitglied - welches an einer Vorstandssitzung im Wege einer Kommunikationshilfe (einschließlich Telefon) teilnimmt, welche es den (selbst, durch Vollmacht oder ebenfalls durch eine Kommunikationshilfe) anwesenden Vorstandsmitgliedern erlaubt, das andere Vorstandsmitglied jederzeit während der Sitzung zu hören und



selbst gehört zu werden - als für diese Vorstandssitzung anwesend gelten und soll bei der Aufstellung des Quorums und mit seiner Stimme bei Abstimmungen während einer solchen Sitzung berücksichtigt werden.

Sollte ein Beschluss im Wege einer Telefonkonferenz gefasst werden, so soll der Beschluss als in Luxemburg gefasst gelten, sofern die Telefonkonferenz von Luxemburg aus initiiert wurde.

Titel IV. - Gesellschafterversammlung

Art. 11. Der einzige Gesellschafter ist mit allen Zuständigkeiten ausgestattet, die der Gesellschafterversammlung nach Abschnitt XII des Gesetzes vom 10. August 1915 eingeräumt werden.

Alle Entscheidungen, welche nicht in den Zuständigkeitsbereich des Geschäftsführers oder des Vorstands fallen, können vom Gesellschafter getroffen werden. Jede solche Entscheidung muss schriftlich verfasst, in einem Protokoll festgehalten und in einem speziellen Register registriert werden.

Sollte mehr als ein Gesellschafter existieren, so werden die Beschlüsse der Gesellschafter in der Gesellschafterversammlung gefasst oder durch schriftliche Beratung auf Initiative der Geschäftsführung. Beschlüsse gelten nur als angenommen, wenn Gesellschafter, welche mehr als fünfzig Prozent (50%) des Kapitals vertreten, zugestimmt haben.

Beschlüsse zur Abänderung dieser Satzung nur wirksam gefasst werden, wenn ein solcher Beschluss von drei Viertel (3/4) der anwesenden oder vertretenen Stimmrechte gefasst wird, wobei mindestens fünfzig Prozent (50%) des existierenden Gesellschaftskapitals bei der Generalversammlung anwesend sein muss, ergänzt durch die Vorschriften des Gesetzes.

Alle Gesellschafterversammlungen finden in Luxemburg statt.

Jeder Gesellschaftsanteil beinhaltet das Recht zur Abgabe einer Stimme auf jeder Gesellschafterversammlung.

Jeder Gesellschafter kann im Wege einer schriftlichen Vollmacht eine andere Person, die kein Gesellschafter sein muss, autorisieren, ihn auf einer Gesellschafterversammlung zu vertreten und in seinem Namen und auf seine Rechnung abzustimmen.

Titel IV. - Geschäftsjahr - Gewinn - Reserven

Art. 12. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Tag des Monats Januar eines Jahres und endet am letzten Dezembertag des desselben Jahres.

Art. 13. Jedes Jahr, am letzten Tag des Monats Dezember, werden ein Inventar der Aktiva und Verpflichtungen der Gesellschaft, sowie eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung erstellt.

Das Einkommen der Gesellschaft, nach Abzug der generellen Ausgaben und der Unkosten, der Abschreibungen und der Provisionen, stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent (5%) des Nettogewinns werden dem gesetzlichen Reservefonds zugeführt; dieser Abzug ist solange obligatorisch, bis der Reservefonds zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals umfasst. Der Abzug muss allerdings wieder bis zur vollständigen Herstellung des Reservefonds aufgenommen werden, wenn der Fond, zu welchem Zeitpunkt und aus welchem Grund auch immer, vermindert wurde.

Der verbleibende Betrag des Nettogewinns steht der Gesellschafterversammlung der Gesellschafter zur Verfügung.

Titel VI. - Liquidation - Auflösung

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren ausgeführt, welche keine Gesellschafter sein müssen und welche von der Gesellschafterversammlung, mit der in Artikel 142 des Gesetzes vom 10. August 1915 und seinen Abänderungsgesetzen bestimmten Mehrheit, ernannt werden. Der (die) Liquidator(en) verfüg(en) über die weitestgehenden Befugnisse zur Realisierung des existierenden Vermögens und Begleichung der Verpflichtungen.

Der nach der Begleichung aller Kosten, Schulden und Ausgaben, welche aufgrund der Liquidation entstehen, zur Verfügung stehende Betrag soll verwendet werden, um die von den Gesellschaftern auf Gesellschaftsanteile eingezahlten Beträge zurückzuzahlen.

Der danach noch bestehende Restbetrag wird an die Gesellschafter im Verhältnis ihrer Gesellschaftsbeteiligung ausgezahlt.

Titel VII. - Verschiedenes

Art. 15. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Parteien auf die bestehenden gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2015.

Zeichnung

Nachdem diese Satzung wie oben stehend verfasst wurde, erklärt die erschienene Partei, wie folgt Anteile der Gesellschaft zu zeichnen:



 Welter Bau GmbH, vorbenannt, einhundert
 100 Anteile

 GESAMT: EINHUNDERT
 100 Anteile

Die Anteile wurden vollständig bis zu einem Betrag von einhundertfünfundzwanzig EURO (EUR 125,-) je Anteil durch Barzahlung in Höhe von ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (EUR 12.500,-) eingezahlt.

Als Ergebnis steht ab dem jetzigen Zeitpunkt der Gesellschaft der Betrag von ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (EUR 12.500,-) zur Verfügung, was von dem Notar, welcher diese Urkunde unterzeichnet, bestätigt wird.

Kosten

Die aufgrund dieser Gründung angefallenen Ausgaben, Kosten, Entschädigungen oder Gebühren jeglicher Form, welche durch die Gesellschaft zu begleichen sind, werden auf ungefähr eintausend einhundert EURO (1.100,-EUR) geschätzt.

Ausserordentliche Gesellschafterversammlung

Nachdem diese Satzung soeben verabschiedet wurde, entscheidet der oben erwähnte einzige Gesellschafter, eine Gesellschafterversammlung abzuhalten. Nachdem festgestellt wurde, dass die Gesellschafterversammlung wirksam konstitutiert wurde, hat diese die folgenden Beschlüsse gefasst:

- 1) Der Sitz der Gesellschaft ist in L-6630 Wasserbillig, 64, Grand-Rue.
- 2) Als Geschäftsführer (gérants) der Gesellschaft für eine unbestimmte Dauer werden folgende Personen ernannt:

Welter Bau GmbH, vorbenannt, hier vertreten durch seinen ständigen Vertreter Herr Wilhelm Welter, vorbenannt.

Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers verpflichtet. Er kann Vollmacht an Drittpersonen erteilen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie am Anfang dieser Urkunde erwähnt.

Nachdem diese Urkunde der anwesenden Person, welche dem unterzeichneten Notar durch Name, Nachname, Familienstand und Anschrift bekannt ist, vorgelesen wurde, hat die anwesende Person zusammen mit dem Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: Wilhelm Welter, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 20 janvier 2015. 1LAC / 2015 / 1570. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 28. Januar 2015.

Référence de publication: 2015018591/165.

(150022042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

Metroinvest Moorgate S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 156.003.

L'an deux mille quinze, le treizième jour du mois de janvier;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg "METROINVEST EUROPEAN ASSETS (Luxembourg) S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 138984,

ici représentée par Monsieur Jan Willem OVERHEUL, employé, demeurant professionnellement à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, (la "Mandataire"), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration signée "ne varietur" par la Mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'entité susmentionnée est l'associé unique (l'"Associé Unique") détenteur de l'ensemble des droits de vote de la société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "Metroinvest Moorgate S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 156003, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, le 5 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2496 du 18 novembre 2010,

et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 4 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2723 du 11 décembre 2010, et



- en date du 30 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 696 du 12 avril 2011.

L'Associé Unique, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

Rectification de l'acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 30 décembre 2010, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 janvier 2011, relation: LAC/2011/480.

Après avoir dûment examiné l'ordre du jour, l'Associé Unique adopte et requiert le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé DECIDE de rectifier l'acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 30 décembre 2011, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 janvier 2011, relation: LAC/2011/480, déposé en date du 19 janvier 2011 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la référence L110011098 (l'"Acte"), suite à des erreurs au niveau:

- du montant (en toutes lettres) du capital social obtenu suite à la conversion de la devise d'expression de l'euro en livre Sterling (en version anglaise), et
- du nombre de parts sociales (en toutes lettres) obtenu suite à la prédite conversion de la devise d'expression du capital social (en version anglaise).

Deuxième résolution

L'Associé DECIDE de rectifier l'Acte dans son intégralité et de lui donner, avec effet au 30 décembre 2010, la teneur suivante:

"NUMERO 2426 / 2010

Resolution prise par l'associé unique - Modification des statuts du 30 décembre 2010

In the year two thousand and ten, on the thirtieth of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

The private limited liability company "METROINVEST EUROPEAN ASSETS (Luxembourg) S.à r.l.", established and having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under the number 138984,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, employee, professionally residing in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

- That the private limited liability company "Metroinvest Moorgate S.à r.l.", (the "Company"), established and having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under the number 156003, has been incorporated by deed of Me Martine SCHAEFFER, notary in Luxembourg, on October 5 th, 2010 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2496 of November 18, 2010,

and that the article of association have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, on November 4, 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2723 of December 11, 2010;

- That the appearing party is the sole actual partner (the "Sole Shareholder") of the Company and that it has taken, through its proxy-holder, the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to suppress the indication of the par value of the twenty million one hundred sixty-eight thousand and nine hundred eighteen (20,168,918) representative share quotas of the corporate capital.

Second resolution

The Sole Shareholder decides, with retroactive effect on November 5, 2010, to change the currency of the corporate capital, actually fixed at twenty million one hundred sixty-eight thousand and nine hundred eighteen Euros (EUR 20,168,918.-), and to express it henceforth in Pound Sterling, in accordance with the exchange rate available on OANDA website on November 5, 2010, rounded at seventeen million five hundred seventy-three thousand six hundred Pound Sterling (17,573,600.- GBP).



Third resolution

The Sole Shareholder decides to replace the current twenty million one hundred sixty-eight thousand and nine hundred eighteen (20,168,918) share quotas without designation of the nominal value by seventeen million five hundred seventy-three thousand six hundred (17,573,600) share quotas with a nominal value of one Pound Sterling (1.- GBP) each.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing, the Sole Shareholder decides to amend the article 6 of the articles of association in order to give it the following wording:

" **Art. 6.** The capital is set at seventeen million five hundred seventy-three thousand six hundred Pound Sterling (17,573,600.- GBP), divided into seventeen million five hundred seventy-three thousand six hundred (17,573,600) share quotas of one Pound Sterling (1.- GBP) each."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "METROINVEST EUROPEAN ASSETS (Luxembourg) S.à r.l.", établie et ayant son siège social à in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 138984,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "Metroinvest Moorgate S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 156003, a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, le 5 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2496 du 18 novembre 2010,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 4 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2723 du 11 décembre 2010;

- Que la partie comparante est la seule associée actuelle (l'"Associée Unique") de la Société et qu'elle a pris, par sa mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide de supprimer la valeur nominale des vingt millions cent soixante-huit mille neuf cent dix-huit (20.168.918) parts sociales représentatives du capital social.

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide, avec effet rétroactif au 5 novembre 2010, de convertir la devise d'expression du capital social, actuellement fixé à vingt millions cent soixante-huit mille neuf cent dix-huit euros (20.168.918,- EUR), pour l'exprimer dorénavant en Livres Sterling, sur base du taux de change disponible sur le site internet OANDA, le 5 novembre 2010, arrondi à dix-sept millions cinq cent soixante-treize mille six cents Livres Sterling (17.573.600,- GBP).



Troisième résolution

L'Associée Unique décide de remplacer les vingt millions cent soixante-huit mille neuf cent dix-huit (20.168.918) parts sociales existantes sans désignation de valeur nominale par dix-sept millions cinq cent soixante-treize mille six cents (17.573.600) parts sociales avec une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,- GBP) chacune.

Quatrième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Associée Unique décide de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme dix-sept millions cinq cent soixante-treize mille six cents Livres Sterling (17.573.600,- GBP), représenté par dix-sept millions cinq cent soixante-treize mille six cents (17.573.600) parts sociales parts sociales d'une Livre Sterling (1,- GBP) chacune."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg à la date indiquée au début de ce document.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, agissant comme mentionné ci-avant, connu du notaire par ses/leurs nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: J. W. OVERHEUL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 15 janvier 2015. 2LAC/2015/1082. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 22 janvier 2015.

Référence de publication: 2015018294/157.

(150022030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

Saint Amand GP, Société Anonyme.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 180.546.

L'an deux mille quatorze, cinq décembre.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, de résidence Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de «Saint Amand GP», une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.546, constituée conformément à un acte notarié effectué par Maître Martine SCHAEFFER, le 19 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2836 le 12 novembre 2013.

Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Corinne PETIT, employée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Liridon ELSHANI, employé, avec même adresse professionnelle.

L'Assemblée élit comme scrutatrice, Madame Corinne PETIT, prénommée.

Le bureau étant dûment constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;



- 2. Création de deux (2) classes d'administrateurs, une classe A et une classe B;
- 3. Approbation de la poursuite du mandat d'administrateur de M. Eric Fort en qualité d'administrateur de classe A de la Société:
- 4. Approbation de la poursuite du mandat d'administrateur de M. Max Welbes en qualité d'administrateur de classe A de la Société;
 - 5. Approbation de la nomination de Mme Sara Speed en qualité d'administrateur de classe B de la Société;
- 6. Approbation des modifications afférentes des articles 13.1, 13.3, 16.1 et 17.1 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions précédentes; et
- 7. Conformément à l'article 19.2 des statuts de la Société, nomination de KPMG Luxembourg S.à r.l. en qualité de Commissaire aux Comptes jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2014.
- II. L'actionnaire unique représenté, la procuration de l'actionnaire représenté et le nombre d'actions détenues par celui-ci sont renseignés sur une liste de présence, qui, signée par le mandataire de l'actionnaire unique représenté, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La procuration de l'actionnaire unique représenté, paraphée "ne varietur" par les parties comparantes restera également attachée au présent acte.

- III. Qu'il apparaît de la liste de présence que toutes les trois cent (310) actions sur les trois cent dix (310) actions en circulation, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée.
- IV. Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée, après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale extraordinaire; l'Actionnaire Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, se considère valablement convoqué à la présente assemblée générale extraordinaire et en conséquence accepte de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, il décide que toute la documentation présentée lors de la réunion a été mise à sa disposition dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution

Il est décidé de créer deux (2) classes d'administrateurs, une classe A et une classe B pouvant chacune être composée d'un ou plusieurs administrateur(s).

Troisième résolution

Il est décidé d'approuver la poursuite du mandat de Monsieur Eric FORT, demeurant professionnellement au 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg, en qualité d'administrateur de classe A de la Société, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2015.

Quatrième résolution

Il est décidé d'approuver la poursuite du mandat de Monsieur Max WELBES, demeurant professionnellement au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en qualité d'administrateur de classe A de la Société, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2015.

Cinquième résolution

Il est décidé de prendre acte de la démission d'un des administrateurs de la Société, soit Summit Trust International S.A. et en conséquence d'approuver la nomination de Madame Sara SPEED, née le 14 avril 1976, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en qualité d'administrateur de classe B de la Société, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2015.

Sixième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier les articles 13.1, 13.3, 16.1 et 17.1 des statuts de la Société, de façon à les lire de la manière suivante:

« **Art. 13.1.** La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) membres (le «Conseil d'Administration»). Il est composé de (i) un ou plusieurs administrateurs de classe A (un «Administrateur de Classe A») et de (ii) un ou plusieurs administrateurs de classe B (un «Administrateur de Classe B») qui seront nommés pour une durée qui ne peut excéder six (6) ans».



- « **Art. 13.3.** Les administrateurs sont nommés et désignés comme Administrateur de Classe A ou Administrateur de Classe B. Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat ainsi que leur rémunération seront déterminés par l'assemblée générale des actionnaires».
- « **Art. 16.1.** Envers les tiers, la Société est engagée soit par (i) la signature unique de l'Administrateur Unique, ou en cas d'une pluralité d'administrateurs, (ii) la signature conjointe de deux administrateurs dont soit au moins un (1) Administrateur de Classe A et un (1) Administrateur de Classe B, ou (iii) la signature unique ou les signatures conjointes de toute(s) personne(s) s'étant vu attribuer un tel pouvoir de signature».
- « Art. 17.7. Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et prendre des décisions qui si une majorité de ses membres est présente ou représentée incluant soit au moins (i) un (1) Administrateur de Classe A et un (1) Administrateur de Classe B, et toute décision du Conseil d'Administration requiert l'unanimité des membres présents ou représentés».

Septième résolution

L'Actionnaire Unique décide par rapport au point 7 de l'ordre du jour en relation avec la nomination d'un commissaire aux comptes, de ne pas statuer sur ce point.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à mille trois cents euros (1.300.- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la personne présente à l'assemblée générale extraordinaire, le présent acte est établi en français suivi d'une traduction en anglais. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française prévaudra.

A LA SUITE DE QUOI, le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au même jour qu'indiqué en tête.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Follows the English translation of the above:

In the year two thousand and fourteen, on the fifth of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of "Saint Amand GP", a Luxembourg "Société Anonyme", having its registered office 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 180.546, incorporated pursuant to a deed enacted by Maître Martine SCHAEFFER, on September 19 th , 2013, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" under number 2836 on November 12 th , 2013.

The articles of association of the Company have not yet been amended since.

The meeting begins with Mrs Nora BRAHIMI, employee, with professional address at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Corinne PETIT, employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer, Mrs Nora BRAHIMI, prenamed.

The Chairman then states that:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1. Waiver of the convening notice;
- 2. Creation of two (2) classes of directors, one class A and one class B;
- 3. Approval of the prorogation of the directorship mandate of Mr Eric Fort in his quality as class A director of the Company;
- 4. Approval of the prorogation of the directorship mandate of Mr Max Welbes in his quality as class A director of the Company
 - 5. Approval of the appointment of Mrs Sara Speed in her quality as class B director of the Company;
- 6. Approval of the related amendments to the articles 13.1, 13.3, 16.1 and 17.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the aforementioned resolutions; and



- 7. In compliance with article 19.2 of the articles of association of the Company, appointment of KPMG Luxembourg S.à r.l., in its quality as statutory auditor of the Company until the next annual general meeting of the Company approving the annual accounts for the financial year ending as at 31 December 2014".
- II. The Sole Shareholder represented, the proxy of the represented Sole Shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list which, signed by the proxy of the represented Sole Shareholder, the members of the bureau of the Meeting and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented Sole Shareholder, initialised "ne varietur" by the appearing parties will also remain attached to the present deed.

- III. That it appears from the attendance list, that out of three hundred and (310) shares in issue, all the three hundred and ten (310) shares are represented.
- IV. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the afore cited agenda of the meeting.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder waives its right to the prior convening notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed of the agenda and considers having been validly convened and therefore agrees to vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow him to carefully examine each document.

Second resolution

It is resolved to create two (2) classes of directors, one class A and one class B, each class may be composed of one or several director(s).

Third resolution

It is resolved to approve the prorogation of the directorship mandate of Mr Eric FORT, professionally residing at 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg in his quality as class A director of the Company until the next ordinary general meeting to be held in the year 2015.

Fourth resolution

It is resolved to approve the prorogation of the directorship mandate of Mr Max WELBES, professionally residing at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, in his quality as class A director of the Company, until the next ordinary general meeting to be held in the year 2015.

Fifth resolution

It is resolved to acknowledge the resignation of one of the directors of the Company, Summit Trust International S.A. and consequently to approve the appointment of Mrs Sara SPEED, born on April 14 th, 1976, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, in her quality as class B director of the Company until the next ordinary general meeting to be held in the year 2015.

Sixth resolution

As a consequence of the aforementioned resolutions it is resolved to amend articles 13.1, 13.3, 16.1 and 17.7 of the articles of association of the Company in order to read them as follow:

- "Art. 13.1. The Company is managed by a board of directors composed of either at least three (3) members (the "Board of Directors"). It will be composed by (i) one or several class A director(s) (a "Class A Director"), and (ii) one or several class B Director(s) (a "Class B Director") who are appointed for a period not exceeding six (6) years".
- "Art. 13.3. The Director(s) shall be appointed and designated either as Class A or Class B Director. The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of shareholders".
- "**Art. 16.1.** Towards third parties, the Company shall be bound by either (i) the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, (ii) the joint signature of either at least one (1) Class A Director and one (1) Class B Director, or (iii) the single or joint signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated".
- " Art. 17.7. The board of directors can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least either one (1) Class A Director and one (1) Class B Director Class and any decision taken by the Board of Directors is subject to an unanimous vote."



Seventh resolution

The Sole Shareholder decides to take no decision, concerning point 7 of the Agenda in relation to the nomination of a statutory auditor.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand three hundred euro (EUR 1,300).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in French followed by an English translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: C. Petit, L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 décembre 2014. Relation: LAC/2014/60158. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 3 février 2015.

Référence de publication: 2015018463/198.

(150021507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

Property Hof S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 104.498.

In the year two thousand and fourteen, on the thirty first day of the month of December.

Before us, Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SN Properties S.à r.l, a société à responsabilité limitée (private limited liability company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, having a share capital of twenty nine thousand six hundred seventy five Euros (EUR 29,675) and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés under number B 104.544 (the "Sole Shareholder"),

represented by Ms. Antonine Sanchez, lawyer, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 23 December 2014 which shall remain annexed to the present deed after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary,

being the Sole Shareholder of Property Hof S.à r.l, a société à responsabilité limitée (private limited liability company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand six hundred Euros (EUR 12,600) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 104.498 (the "Company"), incorporated on 2 December 2004 pursuant to a deed of Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary then residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") dated 23 February 2005, number 163, page 7778, and the articles of association have been amended for the last time by Maître Joseph Elvinger, notary then residing in Luxemboug, Grand Duchy of Luxembourg, on 30 March 2006 published in the Mémorial dated 22 June 2006, number 1217, page 58380.

The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to record as follows:

- 1. The Sole Shareholder holds all the one hundred twenty-six (126) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and the resolution can be validly taken by the Sole Shareholder.
 - 2. The items on which a resolution is to be taken are as follows:



Change of the financial year so as to end on 31 January of each year and with the first time as of 31 January 2015 and consequential amendment of Articles 10 and 11 of the articles of association of the Company so that Articles 10 and 11 of the articles of association of the Company read as follows:

" Art. 10. The Company's financial year runs from February 1 st of each year to January 31 st.

Art. 11. Each year, as of January 31 st, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five per cent annual contribution shall be resumed until such one-tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve."

Thereafter the following resolution was passed by the Sole Shareholder of the Company:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to change the duration of the 2014 financial year and amend Articles 10 and 11 of the articles of association of the Company so that Articles 10 and 11 of the articles of association of the Company read as set out in the above agenda.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, this deed is drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,300.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le trente et un décembre.

Par-devant nous, Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

SN Properties S.à r.l, une société à responsabilité limitée, constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, ayant un capital social de vingt-neuf mille six cent soixante-quinze euros (29.675 EUR) et étant immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 104.544 (l'«Associé Unique»),

représentée par Madame Antonine Sanchez, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 23 décembre 2014, laquelle sera annexée au présent acte après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné,

étant l'Associé Unique de Property Hof S.à r.l, une société à responsabilité limitée, constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, ayant un capital social de douze mille six cents euros (12.600 EUR) et étant immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.498 (la «Société»), constituée le 2 décembre 2004 en vertu d'un acte de Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire alors de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 23 février 2005, numéro 163, page 7778, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 30 mars 2006 en vertu d'un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire alors de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial du 22 juin 2006, numéro 1217, page 58380.

La partie comparante, agissant en la qualité mentionnée ci-dessus, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

- 1. L'Associé Unique détient l'ensemble des cent vingt-six (126) parts sociales émises dans la Société de sorte que la totalité du capital social est représentée et la résolution peut être valablement prise par l'Associé Unique.
 - 2. Les points sur lesquels une résolution doit être prise sont les suivants:



Changement de l'année sociale pour y mettre fin le 31 janvier de chaque année et pour la première fois le 31 janvier 2015 avec modification corrélative des articles 10 et 11 des statuts de la Société afin que les articles 10 et 11 des statuts de la Société aient la teneur suivante:

- « Art. 10. L'année sociale commence le 1 er février de chaque année et se termine le 31 janvier.
- Art. 11. Chaque année, au 31 janvier, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société seront transférés à la réserve légale de la société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins d'un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.»

À la suite de quoi, la résolution suivante a été adoptée par l'Associé Unique de la Société:

Résolution unique

L'Associé Unique a décidé de modifier la durée de l'année sociale 2014 et de modifier les articles 10 et 11 des statuts de la Société afin que les articles 10 et 11 des statuts de la Société aient la teneur énoncée dans l'ordre du jour ci-dessus.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature, payables par la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à EUR 1.300,-.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, la partie comparante et le notaire ont signé le présent acte.

Signé:) A. SANCHEZ, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 06 janvier 2015. Relation: 1LAC/2015/266. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015017561/118.

(150020162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Takara Investments Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 194.147.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-two of January Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

- 1- Mr Thomas LE FORESTIER, private employee born in Perpignan (France) on the 10 th of October 1976, residing in Rue du Lac 14 CH-1027 Genève (Switzerland);
- 2- Mr Julien MOREL, private employee born in Paris (France) on the 7 th of August 1970, residing 5 rue de Lasteyrie F-75016 Paris (France);
- 3- Mr Rémi DOUCHET, private employee, born in Paris (France) on the 9 th of July 1981, residing 15 avenue de Breteuil F-75007 Paris (France);
- 4- Mr Xavier LABORDE, private employee, born in Paris (France) on the 8 th of November 1979, residing 1A Chemin des Peutets CH-1253 Vandoeuvres (Switzerland);



All represented by Mr Alain NOULLET, private employee, residing in 128 boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg by virtue of four proxies given on 8 th January 2015, 15 th January 2015 and 16 th January 2015.

Which proxies shall be signed "ne varietur" by the attorney of the mandatory and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for purposes of registration.

The above named parties, represented as mentioned above, have declared its intention to constitute by the present deed a limited liability company and to draw up its articles of association as follows:

Title I. Name - Registered office - Purpose - Duration

- **Art. 1.** There is hereby established a private limited liability company (hereafter the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, pertaining to such an entity, and in particular the law of August 10 th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles (hereafter the "Articles").
 - Art. 2. The name of the Company is "Takara Investments Management S.à r.l.".
 - Art. 3. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its participants deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or, in case of plurality of managers, of the board of managers.

Art. 4. The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprise and may render any assistance by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries, affiliated companies or any company belonging to the same group of companies.

The Company may borrow in any kind and form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

The Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, commercial and industrial operation whether related to real estate assets or otherwise, which it may deem useful for the accomplishment and development of its purpose.

- Art. 5. The Company is established for an unlimited period of time.
- **Art. 6.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or the failure of one of the partners will not put an end to the Company.

Title II. Capital - Shares - Shares transfer

- **Art. 7.** The capital of the Company is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) divided into one thousand (1.000) shares of twelve Euro and fifty cents Euro (EUR 12,5) each.
 - Art. 8. The sole partner can freely transfer shares, as long as there is only one partner.

In case there is more than one partner, shares are freely transferable among partners. Transfer of shares inter vivos to non-partners may only be made with the prior approval given in general meeting of partners representing at least three quarters of the of the issued capital of the Company.

The transfer of the shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares in accordance with the provisions of the Law

Art. 9. The heirs, representatives or entitled persons of a partner and creditors of a partner cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the Company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. Management

Art. 10. The Company is managed by one or more managers appointed by the partners. If several managers are appointed, they will constitute a board of managers (hereafter the "Board of Managers"). The manager(s) need not to partners of the Company. The manager(s) may be revoked ad nutum.

Each manager is appointed for a limited or unlimited duration by the sole partner or by the partners, as the case may be.



Art. 11. In dealing with third parties, the sole manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform all acts necessary or useful for accomplishment of the corporate purpose of the Company.

All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of participants fall within the competence of the manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers represented by the manager delegated for this purpose.

The Company shall be bound in all circumstances by the sole signature of its single manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the Board of Managers, unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Managers pursuant to Article 12 hereof.

The Manager(s) is (are individually) vested with the broadest power to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles of Incorporation to the sole shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Manager(s).

The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Art. 12. The sole manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager of the Company.

Meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg. The Board of Managers may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy. The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the votes of the managers present either in person or by proxy.

Written resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg. Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such communication device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by Law or by these Articles.

Title IV. General meeting of participants

Art. 13. The sole partner shall exercise all the powers conferred to the general meeting of the participants under section XII of the Law.

All decisions exceeding the powers of the manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers shall be taken by the sole partner. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes.

In case there is more than one partner, decisions of partners shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. The resolutions shall be validly adopted by the partners representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the issued capital of the Company, subject to the provisions of the Law.

General meetings of partners shall be held in Luxembourg. Any partner may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a partner, to represent him at a general meeting of partners and to vote in his name and stead.



Title V. Financial year - Profits - Reserves

- **Art. 14.** The accounting year of the Company shall begin on the first (1 st) of July of each year and end on the thirtieth (30 th) of June of the following year.
- **Art. 15.** Each year on the thirtieth (30 th) of June, an inventory of the assets and the liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of participants.

Title VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. In case of dissolution of the Company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be participants, designated by the meeting of participants at the majority defined by Article 142 of the Law. The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the participants on the parts of the Company.

The final surplus will be distributed to the participants in proportion to their respective shareholding.

Title VII. Varia

Art. 17. All matters not mentioned in the present Articles, shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on June 30 th, 2016.

Subscription

The Articles having thus been established, the appearing parties declare to subscribe to the entire capit	al as follows:
Mr Thomas LE FORESTIER, prenamed,	300 shares
Mr Julien MOREL, prenamed,	400
Mr Rémi DOUCHET, prenamed,	200 shares
Mr Xavier LABORDE, prenamed,	100 shares
TOTAL:	1,000 shares

The shares have been fully paid up by a contribution in cash of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12.500).

The amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12.500) is now at the disposal of the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its organization, are estimated at approximately one thousand thirty-five Euro (EUR 1,035.-)

Extraordinary general meeting

After the Articles have thus been drawn up, the above named participant has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, it passed the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company is fixed at L-2330 Luxembourg, 128 boulevard de la Pétrusse;
- 2. Has been elected as sole manager of the Company for an undetermined period:
- (i) Mr Thomas LE FORESTIER, prenamed,

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said appearing party signed together with the notary the present deed.

Follows the french version

L'an deux mil quinze, le vingt-deux janvier.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.



A COMPARU:

- 1- Monsieur Thomas LE FORESTIER, employé privé, né à Perpignan (France) le 10 Octobre 1976, demeurant Rue du Lac 14 CH-1027 Genève (Suisse);
- 2- Monsieur Julien MOREL, employé privé, né à Paris (France) le 7 août 1970, demeurant 5 rue de Lasteyrie F-75016 Paris (France);
- 3- Monsieur Rémi DOUCHET, employé privé, né à Paris (France) le 9 juillet 1981, demeurant 15 avenue de Breteuil F-75007 Paris (France);
- 4- Monsieur Xavier LABORDE, employé privé, né à Paris (France) le 8 novembre 1979, demeurant à 1A Chemin des Peutets CH-1253 Vandoeuvres (Suisse).

Tous les quatre représentés par Monsieur Alain NOULLET, employé privé, demeurant 128 boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg en vertu de quatre procurations données les 8 janvier 2015, 15 janvier 2015 et 16 janvier 2015.

Lesquelles procurations seront signées «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire soussigné, et resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle et en arrêter les statuts comme suit:

Titre I er . Dénomination - Siège social - Objet - Durée

- **Art. 1** er. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).
 - Art. 2. La dénomination de la Société est "Takara Investments Management S.à r.l.".
 - Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Le siège social peut être transféré en toute autre localité à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés délibérant de la manière prévue pour les modifications aux Statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou, dans le cas d'une pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales, des sociétés affiliées ou toute société appartenant au même groupe de sociétés.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et émettre, par voie privée, des obligations, billets, valeurs, créances et certificats.

La Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles relatives à des biens immobiliers ou autres qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

- **Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- **Art. 6.** Le décès, la suspension des droits civils, l'insolvabilité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettra pas fin à la Société.

Titre II. Capital - Parts sociales - Cession de parts sociales

- **Art. 7.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par mille (1.000) parts sociales de douze euros et cinquante cents (12,5 EUR) chacune.
- Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles par l'associé unique, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre les associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément préalable donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.



Art. 9. Les héritiers, représentants ou ayants droit d'un associé et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Administration

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils vont former un conseil de gérance (ci-après le «Conseil de Gérance») Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société. Le(s) gérant(s) et (sont) révocable(s) ad nutum.

Chaque gérant est nommé pour une durée limitée ou illimitée par l'associé unique ou par les associés, le cas échéant.

Art. 11. Dans les rapports avec les tiers, le gérant unique ou, dans le cas d'une pluralité de gérants, le Conseil de Gérance disposera de tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou, dans le cas d'une pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Tous les litiges dans lesquels la Société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur seront traités au nom de la Société par le gérant unique ou, dans le cas d'une pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, représenté par le gérant délégué à cet effet.

La Société sera engagée en toutes circonstances par une simple signature de son gérant unique ou, dans le cas d'une pluralité de gérants, par une signature conjointe de deux (2) membres du Conseil de Gérance, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations n'aient été prises par le Conseil de Gérance conformément à l'article 12 des présents Statuts.

Le ou les Gérant(s) a (ont) individuellement le pouvoir le plus étendu pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles en vue de la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou par les Statuts à l'associé unique ou aux associés sont de la compétence du ou des Gérant(s).

La mort, l'incapacité, la faillite, la déconfiture, ou tout autre évènement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 12. Le gérant unique ou, dans le cas d'une pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant unique ou, dans le cas d'une pluralité de gérants, le Conseil de Gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de cet agent, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

La réunion du Conseil de Gérance se tiendra aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur la convocation d'un des gérants de la Société.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg. Le Conseil de Gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

Les résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront valablement passées et effectives comme si elles avaient été adoptées lors d'un conseil dûment convenu et tenu. De telles signatures pourront apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et pourront être approuvées par lettre, fax ou moyen de communication similaire.

Tout membre du Conseil de Gérance qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de Gérance par le biais d'un moyen de communication (y inclus par téléphone), qui permet à tous les autres membres du Conseil de Gérance présents à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou par le biais d'un tel moyen de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise à Luxembourg si l'appel est initié à partir de Luxembourg. Les membres du Conseil de Gérance qui participent aux débats d'une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le gérant unique ou, dans le cas d'une pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant unique ou, dans le cas d'une pluralité de gérants, le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.



Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 13. L'associé unique exercera tous les pouvoirs incombant à l'assemblée générale des associés, en vertu de la section XII de la Loi.

Toutes les décisions excédant les pouvoirs du gérant unique ou, dans le cas d'une pluralité de gérants, du Conseil de Gérance seront prises par l'associé unique. Les décisions de l'associé unique seront écrites et consignées dans des procèsverbaux.

S'il y a plus d'un associé, les décisions des associés seront prises en assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Les résolutions seront valablement adoptées par des associés représentant plus de cinquante pourcent (50%) du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les assemblées générales des associés se tiendront à Luxembourg. Tout associé peut, par procuration écrite, autoriser toute autre personne, associée ou non, à le représenter lors d'une assemblée générale des associés et à voter en son nom.

Titre V. Année sociale - Profits - Réserves

- Art. 14. L'année sociale de la Société commence le premier (1 er) juillet et finit le trente (30) juin de l'année suivante.
- Art. 15. Chaque année au trente (30) juin, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la Société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements, provisions et taxes, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cessera d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la Loi. Le(s) liquidateur(s) aura(auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus après paiement de toutes les charges, dettes et dépenses résultant de la liquidation, serviront au remboursement des apports faits par les associés sur les parts sociales de la Société.

Le surplus final sera distribué aux associés en proportion de leur participation respective dans la Société.

Titre VII. Varia

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale commencera au jour de la constitution de la Société et prendra fin le 30 juin 2016.

Souscription

Les Statuts ayant été établis, le comparant déclare vouloir souscrire la totalité du capital de la m	anière suivante:
Monsieur Thomas LE FORESTIER, prénommé,	300 parts sociales
Monsieur Julien MOREL, prénommé,	400 parts sociales
Monsieur Rémi DOUCHET, prénommé,	200 parts sociales
Monsieur Xavier LABORDE, prénommé,	100 parts sociales
TOTAL:	1.000 parts sociales
Les parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en espèces de douze mille cinq	cents euros (12.500

Les parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en espèces de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) est dès à présent à la disposition de la Société, tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille trente-cinq euros (1.035,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Après que les Statuts aient été ainsi rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié qu'elle a été régulièrement constituée, il a pris les décisions suivantes:



- 1. Le siège social de la Société est fixé au 128 boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg.
- 2. A été élu gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:
- (i) Monsieur Thomas LE FORESTIER, prénommé.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. NOULLET, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 28 janvier 2015. Relation: 1LAC/2015/2535. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2015.

Référence de publication: 2015018526/351.

(150021730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

Track Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 194.148.

STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the twenty-second day of the month of January;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Track Holdings Limited, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Boundary Hall, Cricket Square, Grand Cayman KY1-1102, Cayman Islands, and being registered with the Cayman Islands Companies' Register, being the sole shareholder of the Company,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (the "Proxy-holder"), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which it deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Track Holdings S.à r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

2. Registered office.

- 2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.



3. Object.

- 3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company shall be considered as a "Société de Participations Financières" according to the applicable provisions.
- 3.2 It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.
- 3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company to the extent permitted under Luxembourg law. To the extent permitted under Luxembourg law the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company.
- 3.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.
- 3.5 The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.
- 3.6 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

4. Duration.

- 4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.
- 4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

5. Capital.

- 5.1 The share capital of the Company is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) divided into:
- (i) two thousand (2,000) ordinary shares (the Ordinary Shares);
- (ii) two thousand (2,000) class A1 shares (the Class A1 Shares);
- (iii) two thousand (2,000) class A2 shares (the Class A2 Shares);
- (iv) two thousand (2,000) class A3 shares (the Class A3 Shares);
- (v) two thousand (2,000) class A4 shares (the Class A4 Shares);
- (vi) two thousand (2,000) class A5 shares (the Class A5 Shares);
- (vii) two thousand (2,000) class A6 shares (the Class A6 Shares);
- (viii) two thousand (2,000) class A7 shares (the Class A7 Shares);
- (ix) two thousand (2,000) class A8 shares (the Class A8 Shares);
- (x) two thousand (2,000) class A9 shares (the Class A9 Shares);
- all Class A1 to Class A9 Shares are referred as the "A Shares", together with the Ordinary Shares, the "Shares", having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each and all subscribed and fully paid-up.
- 5.2 The subscription to, holding or transfer of Ordinary Shares cannot be done without subscribing for, holding or transferring at the same time A Shares (i.e. stapling of the Ordinary and the A Shares), except redemption and cancellation of A Shares.
 - 5.3 Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.
- 5.4 Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- 5.5 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.



- 5.6 The share capital of the Company may be reduced by the cancellation of one or more entire classes of A Shares through the repurchase and cancellation of all the A Shares in issue in such class(es), in accordance with the provisions as set out in this article 5.6. In the case of repurchases and cancellations of classes of A Shares such cancellations and repurchases shall be made in the reverse numerical order (starting with the Class A9).
- 5.6.1 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of A Shares, such class of A Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount) and the holders of A Shares of the repurchased and cancelled class of A Shares shall be entitled to an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each A Share of the relevant class held by them and repurchased and cancelled.
- 5.6.2 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of A Shares in issue in the class of A Shares to be repurchased and cancelled.
- 5.6.3 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers on the basis of the relevant Interim Accounts and in accordance with the provisions of Article 15.3 of the Articles. The Total Cancellation Amount for each relevant class of A Shares shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the redemption and cancellation of the relevant class of A Shares, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than the Available Amount. Upon the repurchase and cancellation of the A Shares of the relevant class of A Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.
 - 5.6.4 For the purposes of these Articles, the following words shall have the following definitions:
- (a) "Available Amount" means in relation to the relevant class of A Shares the total amount of net profits attributable to that class of A Shares (subject to the provisions of Article 15.3 of the Articles) (including carried forward profits), to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to Article 15.3 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of A Shares to be cancelled to the extent this corresponds to the available amounts in accordance with the law but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or of the Articles or in the reasonable opinion of the board of managers set aside to cover running costs of the Company, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

AA = (NP + P + CR) - (L + LR + PR)

Whereby:

AA = Available Amount;

NP= net profits attributable to the class of A Shares in accordance with the provisions of Article 15.3 of the Articles (including carried forward profits as determined for the relevant class of class of A Shares in accordance with the provisions of Article 15.3 of the Articles);

P = freely distributable share premium and reserves;

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of A Shares to be cancelled to the extent this corresponds to the available amounts in accordance with the law;

L = losses (including carried forward losses if any);

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or of the Articles;

PR = sums set aside to cover running costs of the Company in the reasonable opinion of the board of managers.

- (b) "Cancellation Value Per Share" means the cancellation amount per A Share within the relevant class to be paid to the Shareholders.
 - (c) "Interim Accounts" means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
- (d) "Interim Accounts Date" means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of A Shares.
- (e) "Total Cancellation Amount" means the amount to be paid as the redemption price for the class of A Shares so redeemed.
- 5.7 Any amount of share premium paid in addition to the nominal value of any Share shall be allocated to a premium reserve(s), not reserved to specific class of shares or to the holder of the Shares in relation to which it has been paid. Such premium reserve(s) shall be freely distributable by the Company.

6. Shares.

- 6.1 Each Share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.
- 6.2 Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
 - 6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.



If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to nonshareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

- 6.4 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.
 - 6.5 The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

7. Board of managers.

- 7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).
 - 7.2 The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).
 - 7.3 The shareholder(s) may decide to appoint one or several Class A managers and one or several Class B managers.

8. Powers of the board of managers.

- 8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.
- 8.2 Subject to article 8.3, special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, by any manager of the Company.
- 8.3 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, only by any Class A manager acting jointly with any Class B manager.

9. Procedure.

- 9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.
- 9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.
- 9.3 The notice period may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or email, of each member of the board of managers of the Company or if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.
- 9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.
- 9.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, at least one Class A manager and one Class B manager (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.
- 9.6 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.
- 9.7 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.
- 9.8 In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

10. Representation.

10.1 Subject to article 10.2, the Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of any manager of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 and 8.3 of these Articles.



- 10.2 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any Class A manager with any Class B manager.
- **11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in respect of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

12. Powers and voting rights.

- 12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.
- 12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.
- 12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

13. Form - Quorum - Majority.

- 13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.
- 13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.
- 13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

14. Accounting year.

- 14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.
- 14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.
 - 14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Allocation of profits.

- 15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.
- 15.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.
- 15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the following provisions of this article 15.3.
 - 15.3.1 The holders of the A Shares are entitled to the following annual fixed dividends:
- (i) the holders of class A1 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the par value of the class A1 Shares held by them, then,
- (ii) the holders of class A2 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the par value of the class A2 Shares held by them, then,
- (iii) the holders of class A3 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the par value of the class A3 Shares held by them, then,
- (iv) the holders of class A4 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the par value of the class A4 Shares held by them, then,
- (v) the holders of class A5 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the par value of the class A5 Shares held by them, then,
- (vi) the holders of class A6 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the par value of the class A6 Shares held by them, then,
- (vii) the holders of class A7 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the par value of the class A7 Shares held by them, then, (viii) the holders of class A8 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point forty five per cent (0.45%) of the par value of the class A8 Shares held by them, then,



- (ix) the holders of class A9 Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.
- 15.3.2 Should any class of shares have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the next outstanding class of shares to be redeemed in the reverse numerical order (e.g. initially class A9 Shares).
- 15.3.3 If the dividends referred to above are not declared or paid during one or more particular years, the fixed dividends entitlement shall continue to accrue.
- 15.3.4 In any case, dividends can only be distributed and Shares redeemed to the extent that the Company has distributable sums within the meaning of the Law and in accordance with the applicable provisions of the Law.
- 15.3.5 Notwithstanding the preceding provisions, the board of managers is authorized to declare and pay interim dividends to the shareholder(s) in accordance with the distribution provisions described in the preceding provisions of this Article 15.3 before the end of the financial year and in accordance with the applicable legal provisions.

VI. Dissolution - Liquidation

In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the Shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2015.

Subscription - Payment

The Articles of the Company thus having been established, Track Holdings Limited, pre-designated and represented as stated above, subscribes to:

- (i) two thousand (2,000) ordinary shares in registered form with a par value of one United States Dollar (USD 1) each;
- (ii) two thousand (2,000) class A1 shares in registered form with a par value of one United States Dollar (USD 1) each;
- (iii) two thousand (2,000) class A2 shares in registered form with a par value of one United States Dollar (USD 1) each;
- (iv) two thousand (2,000) class A3 shares in registered form with a par value of one United States Dollar (USD 1) each:
 - (v) two thousand (2,000) class A4 shares in registered form with a par value of one United States Dollar (USD 1) each;
- (vi) two thousand (2,000) class A5 shares in registered form with a par value of one United States Dollar (USD 1) each;
- (vii) two thousand (2,000) class A6 shares in registered form with a par value of one United States Dollar (USD 1) each;
- (viii) two thousand (2,000) class A7 shares in registered form with a par value of one United States Dollar (USD 1) each:
- (ix) two thousand (2,000) class A8 shares in registered form with a par value of one United States Dollar (USD 1) each:
- (x) two thousand (2,000) class A9 shares in registered form with a par value of one United States Dollar (USD 1) each; and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000), to be fully allocated to the share capital account of the Company.

The amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand and fifty Euros (EUR 1,050.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

- 1. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:
- Mr. Grahame IVEY, company manager, born on June 15, 1958 in London (United Kingdom), with professional address at 48 Grosvenor Street, London, W1K 3HW (United Kingdom);
- Mr. Craig SINFIELD-HAIN, company manager, born on November 4, 1972 in Illinois (United States of America), with residential address at 3, Domaine Brameschhof, L-8290 Kehlen, Grand Duchy of Luxembourg.
 - 2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:
- Mr. Hemanus R.W. TROSKIE, company manager, born on May 24, 1970 in Amsterdam (The Netherlands), with professional address at 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);
- Mr. John MILLS, company manager, born on February 28, 1969 in Cape Town (South Africa), with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).
 - 3. The registered office of the Company is set at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour du mois de janvier;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Track Holdings Limited, une société constituée selon les lois des lles Caïmans, ayant son siège social à Boundary Hall, Cricket Square, Grand Cayman KY1-1102, lles Caïmans, immatriculée auprès du Registre des Sociétés des lles Caïmans, associé unique de la Société,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

1. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Track Holdings S.à r.l.", (ciaprès la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

2. Siège social.

- 2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 2.2 Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée



entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

3. Objet social.

- 3.1 La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société sera considérée comme une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.
- 3.2 Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. Dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise la Société pourra également donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société.
- 3.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.5 La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.
- 3.6 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

- 4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

5. Capital.

- 5.1 Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars US (USD 20.000), représenté par:
- (i) deux mille (2.000) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires);
- (ii) deux mille (2.000) parts sociales de classe A1 (les Parts Sociales de Classe A1);
- (iii) deux mille (2.000) parts sociales de classe A2 (les Parts Sociales de Classe A2);
- (iv) deux mille (2.000) parts sociales de classe A3 (les Parts Sociales de Classe A3);
- (v) deux mille (2.000) parts sociales de classe A4 (les Parts Sociales de Classe A4);
- (vi) deux mille (2.000) parts sociales de classe A5 (les Parts Sociales de Classe A5);
- (vii) deux mille (2.000) parts sociales de classe A6 (les Parts Sociales de Classe A6);
- (viii) deux mille (2.000) parts sociales de classe A7 (les Parts Sociales de Classe A7);
- (ix) deux mille (2.000) parts sociales de classe A8 (les Parts Sociales de Classe A8);
- (x) deux mille (2.000) parts sociales de classe A9 (les Parts Sociales de Classe A9);

L'ensemble des parts sociales de classe A1 à A9 sont qualifiées de "Parts Sociales A", ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, ci-après dénommées les "Parts Sociales", ayant chacune une valeur nominale d'un dollar US (USD 1), et toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 La souscription à, la détention ou le transfert des Parts Sociales Ordinaires ne peut être réalisé sans avoir au même moment souscrit à, détenu ou transféré des Parts Sociales A (c'est-à-dire que les Parts Sociales Ordinaires et A sont liées), hors le cas du rachat et de l'annulation de Parts Sociales A.



- 5.3 Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.
- 5.4 Chaque part donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts existantes.
- 5.5 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 5.6 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'une ou plusieurs classes de Parts Sociales A par le biais du rachat et de l'annulation de toutes les Parts Sociales A émises dans de telle(s) classe(s), et ce conformément aux dispositions prévues au présent article 5.6. Dans les cas de rachats et d'annulations de classes de Parts Sociales A, ces annulations et rachats devront être réalisés dans l'ordre numérique inverse (en partant de la classe A9).
- 5.6.1 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une classe de Parts Sociales A, une telle
- 5.6.2 classe donne droit à ses détenteurs au pro rata de leur détention dans cette classe au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation) et les détenteurs des Parts Sociales A de la classe de Parts Sociales A rachetée et annulée auront droit à un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque Part Sociale A de la classe détenue par eux et rachetée et annulée.
- 5.6.3 La Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales A émises dans la classe de Parts Sociales A devant être rachetée et annulée.
- 5.6.4 Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance sur la base de Comptes Intérimaires pertinents et conformément aux dispositions de l'Article 15.3 des Statuts. La Montant Total d'Annulation pour chaque classe de Parts Sociales A pertinente sera le Montant Disponible de la classe de Parts Sociales A pertinente au moment du rachat et de l'annulation de la classe de Parts Sociales A pertinente, étant entendu toutefois que le Montant Total d'Annulation ne devra jamais être supérieur au Montant Disponible.
- 5.6.5 A compter du rachat et de l'annulation des Parts Sociales A de la classe de Parts Sociales A concernée, la Valeur d'Annulation Par Action sera due et payable par la Société.
 - 5.6.6 Pour les besoins de cet Article, les mots suivants auront les définitions suivantes:
- (a) "Montant Disponible" signifie en relation avec la classe de Parts Sociales A pertinente, le montant total des bénéfices nets attribuables à la classe de Parts Sociales A (sous réserve des dispositions de l'article 15.3 des présents Statuts) (y compris les reports bénéficiaires), dans la mesure où les Associés auraient été en droit de réclamer des distributions de dividende conformément à l'Article 15.3 des Statuts, augmenté par (i) toute prime d'émission librement distribuable (y compris pour éviter tout doute la réserve de prime d'émission) et (ii), le cas échéant, par le montant de la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale liée à la classe de Parts Sociales A devant être annulée dans la mesure où ceci correspond aux montants disponibles conformément à la loi mais réduit par (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes devant être mises en réserve(s) conformément aux dispositions légales ou aux Statuts ou mises à part pour couvrir les coûts de fonctionnement de la Société selon l'opinion raisonnable du conseil de gérance, à chaque fois comme indiqué dans les Comptes Intérimaires pertinents (pour éviter tout doute, sans double calcul) de telle façon que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + PR)$$

Où:

AA = Montant Disponible;

NP = bénéfices nets attribuables à la classe d'Actions conformément aux dispositions de l'Article 15.3 des Statuts (y compris les profits à reporter ainsi que déterminés pour la classe de Parts Sociales A pertinente conformément aux dispositions de l'Article 15.3 des Statuts);

P = toute réserve librement distribuable;

CR = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale lié à la classe de Parts Sociales A devant être annulée dans la mesure où ceci correspond aux montants disponibles conformément à la loi;

L= pertes (y compris, le cas échéant, les pertes reportées);

- LR = toutes sommes devant être mises en réserve(s) conformément aux dispositions légales ou aux Statuts;
- PR = les sommes mises à part pour couvrir les coûts de fonctionnement de la Société selon l'opinion raisonnable du conseil de gérance.
 - (b) "Valeur d'Annulation Par Part Sociale" signifie le montant d'annulation par part sociale à payer aux Associés;
- (c) "Comptes Intérimaires" signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés;
- (d) "Date des Comptes Intérimaires" signifie la date pas avant huit (8) jours avant la date de rachat de la classe de Parts Sociales concernée;
- (e) "Montant Total d'Annulation" signifie le montant à payer comme prix de rachat pour la classe de Parts Sociales A ainsi rachetée.



5.7 Tout montant de prime d'émission versé en plus de la valeur nominale de toute Part Sociale sera alloué à une ou des réserves de prime d'émission, non réservée(s) à une classe de Parts Sociales spécifique ou au détenteur de Parts Sociales au titre desquelles il a été payé. Cette ou ces réserves de prime d'émission sera (ou: seront) librement distribuable (s) par la Société.

6. Parts sociales.

- 6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- 6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
 - 6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

- 6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.
- 6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi

III. Gestion - Représentation

7. Conseil de gérance.

- 7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n' (ne) est (sont) pas nécessairement associé(s).
 - 7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).
- 7.3 L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B.

8. Pouvoirs du conseil de gérance.

- 8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.
- 8.2 Sous réserve des dispositions de l'article 8.3, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, par tout gérant de la Société.
- 8.3 Si les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques ne peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, que par tout gérant de Classe A agissant conjointement avec tout gérant de Classe B.

9. Procédure.

- 9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.
- 9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.
- 9.3 Il peut être renoncé à la période de convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, ou si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.
- 9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.
- 9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix à la condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B (à chaque fois soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.
 - 9.6 Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents à la réunion.
- 9.7 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent



s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8 En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

10. Représentation.

- 10.1 Sous réserve des dispositions de l'article 10.2, la Société est engagée visà-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant ou par la signature de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2 et 8.3 des Statuts.
- 10.2 Si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de tout gérant de Classe A et de tout gérant de Classe B.
- 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

12. Pouvoirs et droits de vote.

- 12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.
- 12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.
- 12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

13. Forme - Quorum - Majorité.

- 13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou téléfax.
- 13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.
- 13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

14. Exercice social.

- 14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.
- 14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.
 - 14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

15. Affectation des bénéfices.

- 15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.
- 15.3 La décision de distribuer des fonds et la détermination du montant d'une telle distribution seront prises par les Associés conformément aux dispositions suivantes du présent article 15.3.
 - 15.3.1 Les détenteurs de Part Sociales A ont droit aux dividendes fixes annuels suivants:
- (i) les détenteurs de Parts Sociales de classe A1 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule dix pourcent (0,10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe A1 détenus par eux, puis,
- (ii) les détenteurs de Parts Sociales de classe A2 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule quinze pourcent (0,15%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe A2 détenus par eux, puis,



- (iii) les détenteurs de Parts Sociales de classe A3 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule vingt pourcent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe A3 détenus par eux, puis,
- (iv) les détenteurs de Parts Sociales de classe A4 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe A4 détenus par eux, puis,
- (v) les détenteurs de Parts Sociales de classe A5 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule trente pourcent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe A5 détenus par eux, puis.
- (vi) les détenteurs de Parts Sociales de classe A6 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule trente-cinq pourcent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe A6 détenus par eux, puis,
- (vii) les détenteurs de Parts Sociales de classe A7 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule quarante pourcent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe A7 détenus par eux, puis,
- (viii) les détenteurs de Parts Sociales de classe A8 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule quarante-cinq pourcent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe A8 détenus par eux, puis,
 - (ix) les détenteurs de Parts Sociales de classe A9 seront habilités à recevoir le reste des distributions de dividendes.
- 15.3.2 Dans le cas où une classe de Parts de Sociales a été annulée à la suite de son rachat ou autrement au moment de la distribution, le reste de toute distribution de dividendes sera affecté à la classe de Parts Sociales suivante restante devant être rachetée dans l'ordre numérique inverse (par exemple, d'abord les Parts Sociales de classe A9).
- 15.3.3 Si les dividendes susmentionnés ne sont pas déclarés ou payés durant une ou plusieurs années en particulier, les dividendes fixes continueront de produire des intérêts.
- 15.3.4 Dans tous les cas, les dividendes peuvent seulement être distribués et les Parts Sociales rachetées dans la mesure où la Société a des sommes distribuables au sens de la Loi et conformément aux dispositions applicables de la Loi.
- 15.3.5 Nonobstant les dispositions précédentes, le conseil de gérance est autorisé à déclarer et payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) conformément aux dispositions relatives à la distribution décrites dans les précédentes dispositions du présent Article 15.3 avant la fin de l'exercice social et conformément aux dispositions légales applicables.

VI. Dissolution - Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, Track Holdings Limited, prédésignée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:

- (i) deux-mille (2.000) parts sociales ordinaires sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1) chacune;
 - (ii) deux-mille (2.000) parts sociales de classe A1, d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1) chacune,
 - (iii) deux-mille (2.000) parts sociales de classe A2, d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1) chacune,
 - (iv) deux-mille (2.000) parts sociales de classe A3, d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1) chacune,
 - (v) deux-mille (2.000) parts sociales de classe A4, d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1) chacune,
 - (vi) deux-mille (2.000) parts sociales de classe A5, d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1) chacune,
 - (vii) deux-mille (2.000) parts sociales de classe A6, d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1) chacune,
 - (viii) deux-mille (2.000) parts sociales de classe A7, d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1) chacune,
 - (ix) deux-mille (2.000) parts sociales de classe A8, d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1) chacune,



(x) deux-mille (2.000) parts sociales de classe A9, d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1) chacune,

et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt mille dollars US (USD 20.000), entièrement alloué au compte du capital social de la Société.

Le montant de vingt mille dollars US (USD 20.000) est à la disposition de la Société comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare par les présentes avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Coûts

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille cinquante euros (EUR 1.050,-).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt la Société constituée, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit a passé les résolutions suivantes:

- 1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Grahame IVEY, gérant de sociétés, né le 15 juin 1958 à Londres, (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 48 Grosvenor Street, Londres, W1K 3HW, (Royaume-Uni);
- Monsieur Craig SINFIELD-HAIN, gérant de sociétés, né le 4 novembre 1972 à Illinois (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse au 3 Domaine Brameschhof, L-8290 Kehlen (Grand-Duché de Luxembourg).
 - 2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Hemanus R.W. TROSKIE, gérant de sociétés, né le 24 mai 1970 à Amsterdam (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);
- Monsieur John MILLS, gérant de sociétés, né le 28 février 1969 au Cap, (Afrique du Sud), ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).
 - 3. Le siège social de la Société est établi au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 27 janvier 2015. 2LAC/2015/1909. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 2 février 2015.

Référence de publication: 2015018537/682.

(150021782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

White Fleet II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 184.203.

L'assemblée du 2 février 2015 a nommé, jusqu'à la fin de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2015, M. Daniel Siepmann, domicilié à 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, comme membre du conseil d'administration effectif au 2 février 2015, en remplacement de M. Jean-Pierre Gennari, membre démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2015018593/12.

(150021715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.



Bluehouse Property Fund IV L.P. SIF-SICAV, Société en commandite spéciale sous la forme d'une Société d'Investissement à capital variable - Fonds d'investissement spécialisé.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 194.099.

Extract of the limited partnership agreement (the LPA) of BLuehouse Property Fund IV L.P. SIF-SICAV dated 26 th January 2015

1. Sole unlimited partner. BLUEHOUSE PROPERTY FUND IV GP, S.A R.L., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 5, rue Guillaume J. Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxemburg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B190034 and having a share capital of EUR 12,500 (the Managing General Partner is the sole unlimited partner of the Partnership).

2. Name, Corporate object and registered office.

2.1 Name

The name of the common limited partnership (société en commandite simple) is "Bluehouse Property Fund IV L.P. SIF-SICAV" (the Partnership).

2.2 Corporate object

The purpose of the Partnership is (i) to acquire, hold, finance, refinance and dispose of investment instruments (i.e., shares of capital stock, partnership interests, limited liability company interests, warrants, options, bonds, notes, debentures and other equity and debt securities of whatever kind of any person, whether readily marketable or not), subject to, and in accordance with the terms of, the constitutive documents of the Partnership and its investment rules, independently or with others, in real estate assets, developments and joint ventures, including distressed assets and/or private or public debt and publicly traded securities, primarily in Central Eastern and South Eastern Europe (ii) to engage in such other activities as the Managing General Partner deems necessary, advisable, convenient or incidental to the foregoing and (iii) to engage in any other lawful acts or activities consistent with the foregoing for which limited partnerships may be formed under (x) the Luxembourg act of 10 August 1915 on commercial companies (the 1915 Law), as amended, and any successor to such statute and (y) the Luxembourg act of 13 February 2007 on specialized investment funds (the SD7 Act 2007), as amended.

2.3 Registered office

The registered office of the Partnership is at 5, rue Guillaume J. Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxemburg.

3. Appointment of the manager and signatory powers.

3.1 Management

The Partnership will be managed by the Managing General Partner.

3.2 Signatory powers

The Partnership will be bound for any matters towards third parties by the sole signature of the Managing General Partner.

The Partnership will also be bound by the signature of any person to whom a specific signatory power has been granted by the Partnership, but only within the limits of this power.

4. Commencement and duration of the partnership. The Partnership has been incorporated on 23 rd January 2015. The term of the Partnership commenced on 23 rd January 2015 and shall continue until the seventh anniversary of the termination of the Investment Period (as defined in the LPA) unless terminated earlier by reason of the happening of certain event set out in the LPA:

At any time prior to the seventh anniversary of the termination of the investment period, the Managing General Partner may elect, with the consent of the advisory committee of the Partnership, to extend the term of the Partnership for up to three (3) consecutive additional one-year periods.

The present extract is followed by a French translation and, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Extraits du contrat social (le "Contrat Social") de Bluehouse Property Fund IV L.P. SD7-SICAV signé le 26 Janvier 2015

1. Associé commandité unique. BLUEHOUSE PROPERTY FUND IV GP, S.A R.L., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B190034 et ayant un capital social de EUR12.500 (l'Associé Gérant Commandité est l'unique associé commandité de la Société).

2. Dénomination, Objet social et siège social.

2.1 Dénomination

La dénomination de la société en commandite simple est «Bluehouse Property Fund IV L.P.» (la Société).

2.2 Objet social



- (a) L'objet de la Société est (i) d'acquérir, détenir, financer, refinancer et disposer des véhicules d'investissement (à savoir, des actions du capital-actions, participations, participation à responsabilités limitées, warrants, options, obligations, billets, des débentures et autres titres de capital et de créance de toute sorte et de toute personne, facilement négociables ou non) sous réserve et conformément aux documents constitutifs de la Société et de ses règles d'investissement dans des actifs immobiliers, des développements et des joint ventures, y compris des actifs en difficulté et/ou de dettes privées ou publiques et des titres cotés principalement en bourse d'Europe Centrale et d'Europe du Sud-Est, de manière indépendante ou avec d'autres, (ii) de s'engager dans d'autres activités que l'Associé Gérant Commandité considère comme étant nécessaire, opportun, appropriés ou accessoire de ce qui précède et (iii) de s'engager dans tout autre acte licite ou activité en conformité avec ce qui précède pour lequel une société en commandite simple peut être constituée en vertu de (x) la loi luxembourgeoise modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la Loi 1915) et (y) la loi luxembourgeoise modifiée du 13 février 2007 sur les fonds d'investissement spécialisés (la Loi FIS).
 - 2.3 Siège social

Le siège social de la Société est sis à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- 3. Désignation du gérant et pouvoirs de signature.
- 3.1 Gestion

La Société sera gérée par l'Associé Gérant Commandité.

3.2 Pouvoir de signature

La Société sera engagée pour toute matière à l'égard des tiers par la seule signature de l'Associé Gérant Commandité.

La Société sera également engagée par la signature de toute personne à qui un pouvoir de signature spécifique a été octroyé par la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

4. Commencement et durée de la société. La Société a été constituée le 23 Janvier 2015. La durée de la Société a commencé le 23 Janvier et continuera jusqu'au septième anniversaire de la fin de la période d'investissement (tel que définie dans le Contrat) ou se terminera avant cette date suite à la survenance de certains évènements énoncé dans le Contrat Social.

Préalablement au septième anniversaire de la fin de la période d'investissement et moyennant le consentement du comité consultatif des associés commanditaires («LP advisory committee») de la Société, la durée de la Société pourra être étendue par l'Associé Gérant Commandité à tout moment pour trois (3) mandats additionnels consécutifs d'un an.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCÈRE

Charalampos Pandis / Victor Pisante

L'Associé Gérant Commandité

Référence de publication: 2015016937/88.

(150020845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

C.A.S. Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 68.168.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Actionnaire Unique de CAS Services S.A. qui s'est tenu le 30 janvier 2015

A l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Actionnaire Unique de CAS Services SA (la "Société"), tenue le 30 Janvier 2015 il a été décidé comme suit:

- De nommer Mr Robert Jan Bertina ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la société avec effet au 1 ^{er} Février 2015, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2020;
- De nommer de Mr Szymon Bodjanski ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la société avec effet au 1 ^{er} Février 2015, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2020.

Luxembourg, le 2 Février 2015.

Severine Canova

Administrateur

Référence de publication: 2015017965/20.

(150021967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck